

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MAI 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CHJAMA À PRUGETTI INVECHJÀ BÈ IN CORSICA PÈ U
PERIUDU 2025/2026**

**APPEL À PROJETS INVECHJA BÉ IN CORSICA/ BIEN
VIEILLIR EN CORSE POUR LA PÉRIODE 2025/2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, en sa qualité de cheffe de file de l'action sociale et médico-sociale, mène une politique ambitieuse en faveur du « Bien vieillir », tant sur la compensation que sur la prévention de la perte d'autonomie, afin de permettre à nos aînés de vivre mieux et plus longtemps. Elle soutient également les aidants de ces personnes âgées qui sont un maillon essentiel de leur soutien.

Cette politique s'inscrit notamment dans le cadre de la première orientation « Invechjà Bè in casa soia » du schéma de l'autonomie de la Collectivité de Corse 2022-2026, mais également dans le cadre des missions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie présidée par la Collectivité de Corse.

Un concours financier spécifique est attribué par la Caisse Nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), afin de permettre à des porteurs d'actions retenus dans le cadre d'appels à projets, de réaliser des activités au bénéfice des personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que de leurs aidants.

Il s'agit donc dans ce rapport de vous présenter l'appel à projets 2025-2026 qui vise à soutenir :

- des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dites actions « bien vieillir » (activité physique adaptée, nutrition, lien social, mémoire, accès aux droits...);
- des actions de soutien aux aidants de personnes âgées (soutien psychosocial, information..);
- des actions d'information et de promotion des aides techniques (aides matérielles permettant de compenser la perte d'autonomie de la personne âgée).

Le fait de présenter un appel à projets multi thématiques est une nouveauté dans la mesure où les appels à projets étaient précédemment scindés en deux, un pour le bien vieillir et un pour le soutien aux aidants, la thématique aides techniques étant une nouveauté.

La majeure partie des activités proposées aux seniors consistent en des ateliers collectifs en petit groupe même si quelques actions individuelles sont possibles.

Ces actions seront présentes sur l'ensemble du territoire de l'île. La Collectivité de Corse souhaite en effet que toutes les personnes âgées du territoire aient accès à une action de prévention au plus proche de chez elles.

L'appel à projets s'inscrit comme les années précédentes en lien avec l'expérimentation ICOPE qui est sur le point d'être généralisée. Cette expérimentation dans laquelle la Collectivité de Corse est intégrée vise à suivre des personnes âgées en leur proposant dans un premier temps un repérage d'éventuelles défaillances de leurs capacités intrinsèques dans les domaines suivants : mémoire, nutrition, cognition, santé mentale, mobilité, audition, vision.) et, le cas échéant, dans un second temps, en leur proposant un plan de prévention « Bien vieillir » sous forme d'ateliers en fonction des besoins repérés lors d'une évaluation plus approfondie.

En pratique, les patients seront adressés aux ateliers « Bien vieillir » labellisés ICOPE, à la suite de l'évaluation préalable d'un professionnel de santé de l'équipe territoriale ICOPE.

Aujourd'hui, il convient d'engager le dispositif « Bien vieillir en Corse » dans la nouvelle période 2025-2026 en lançant un nouvel appel à projets.

Le cahier des charges « Bien vieillir en Corse » pour la période 2025-2026, en annexe du présent rapport, vient préciser l'ensemble des modalités de candidature et de sélection des projets, y compris ceux liés à l'expérimentation ICOPE.

L'appel à projets sera lancé dès que possible avec une date limite des dépôts des candidatures fixée au 7 août 2024. Les actions débiteront en janvier 2025 et se dérouleront jusqu'à fin décembre 2026.

Des conventions seront signées avec les porteurs de projets retenus pour un montant financier global maximum de 800 000 € par an, soit un total de 1 600 000 € sur la période 2025-2026. En outre, au cours des deux années de conventionnement avec les porteurs de projets, ces derniers pourront solliciter un avenant à la convention leur permettant de bénéficier d'une enveloppe allant jusqu'à 20 % de crédits supplémentaires. La Collectivité pourra engager ces fonds dans la limite des crédits mis à disposition par la CNSA.

Les crédits correspondants seront inscrits en recettes (compensation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et en dépenses, ainsi qu'en autorisation d'engagement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le cahier des charges relatif à l'appel à projets « Invechjà bè in Corsica / Bien vieillir en Corse » pour la période 2025-2026, tel que figurant en annexe,
- D'approuver l'enveloppe financière annuelle qui sera consacrée aux actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie en 2025 et 2026, soit 800 000 € par an, portant le total à 1 600 000 € sur la période,
- D'approuver l'affectation d'autorisation d'engagement du même montant sur le programme 5134 pour 2025 et 2026,
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'appel à projets, à individualiser les fonds correspondants et à signer l'ensemble des actes à venir (arrêtés, conventions, contrats et les avenants) dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités et dispositions définies.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.